

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 25/06/2013

Réception par le Prefet : 25/06/2013

Publication : 28/06/2013



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CG-2013-3-1-6

Séance du vendredi 21 juin 2013

### COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU l'article L 1612-12 du C.G.C.T. relatif à l'arrêté des comptes,
- VU la délibération N° CG-2011-5-1-2 du 7 décembre 2011 relative au projet de budget primitif 2012,
- VU la délibération N° CG-2012-3-1-7 du 22 juin 2012 relative à la décision modificative n°1 de l'exercice 2012,
- VU la délibération N° CG-2012-4-1-3 du 12 octobre 2012 relative à la décision modificative n°2 de l'exercice 2012,
- VU la délibération N° CG-2012-6-1-7 du 6 décembre 2012 relative à la décision modificative n°3 de l'exercice 2012,
- VU l'avis de la Commission des Finances, du Budget et du Protocole en date du 30 mai 2013,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

### APRES EN AVOIR DELIBERE



☞ , arrête le compte administratif 2012, détaillé selon le tableau annexé, qui dégage **un excédent global de 55 380 074,77 €** dont 53 912 077,87 € pour le budget principal (montant figurant sur le compte de gestion) et 1 467 996,90 € pour le budget annexe de la Cité de l'Enfance approuve les états annexes :

- ✓ des subventions d'équipement et fonds de concours versés,
- ✓ des autorisations de programme et crédits de paiement,
- ✓ du personnel permanent et la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction est attribué gratuitement,
- ✓ des biens immeubles,

- ✓ des acquisitions et cessions immobilières,
- ✓ des amortissements : méthode utilisée
- ✓ des droits, actions, titres de rentes et legs,
- ✓ de la dette départementale,
- ✓ des prêts et créances,
- ✓ des garanties d'emprunts,
- ✓ des restes à réaliser 2012
- ✓ des provisions constituées.

✦ donne acte au Président du Conseil Général de la communication des données synthétiques prévues par les lois et règlements et constituant l'annexe consolidée de la comptabilité départementale.

Monsieur le Président a quitté la salle durant la discussion et le vote de la délibération du Conseil Général.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller characters below.

Charles BUTTNER

Adopté

## COMPTE ADMINISTRATIF 2012

### ANNEXE à la Délibération

	Budget principal	Budget annexe	Balance globale
<b>Dépenses</b>			
Fonctionnement	623 979 268,08	3 321 940,93	627 301 209,01
Investissement	255 650 532,48	50 288,63	255 700 821,11
<b>Recettes</b>			
Fonctionnement	714 935 821,37	4 702 247,06	719 638 068,43
Investissement	218 606 057,06	137 979,40	218 744 036,46
<b>* Excédent brut cumulé</b>	53 912 077,87	1 467 996,90	55 380 074,77

Le compte administratif 2012, qui retrace l'exécution budgétaire du Budget principal est présenté toutes taxes comprises, y compris les dépenses et recettes du Laboratoire Vétérinaire Départemental et de l'opération de réhabilitation de la Maison d'Alsace à Paris. Cependant, les écritures passées dans ce cadre doivent être prises en charge hors taxes. Ainsi, les montants repris ci-dessus et retenus pour la constatation du résultat.